

Diplôme d'Université

Chef d'Équipe - Assistant Chef de Chantier

Mention : Gros oeuvre - Génie Civil - Travaux Publics



Institut de Formation et de
Recherche du Bâtiment

Maison du Bâtiment
BP 95122
34073 MONTPELLIER Cedex 03
Tél : 04 67 58 52 20
Fax : 04 67 58 23 60
www.occitanie.ifrb.fr

Conception graphique : IFRB, Crédits photo : fotolia, internet

**Formation de 12 mois
en contrat de professionnalisation**
Inscription à partir de Mars
Début de la session : Septembre



Objectifs

Cette formation professionnalisante & diplômante associe des domaines de formation professionnels et scientifiques, complémentaires de ceux plus classiques dispensés en Lycée ou CFA et vise à **adapter le profil du public aux véritables exigences des fonctions de 1^{er} niveau d'encadrement de chantier.**

Il s'agit bien d'une de mettre en oeuvre une véritable période de transition entre les études et la vie professionnelle permettant de s'intégrer dans les entreprises du gros-oeuvre, Génie Civil, Travaux Publics.

Le stagiaire, une fois formé, devra en plus de la réalisation de toutes les tâches d'un ouvrier qualifié, et sous le contrôle du chef de chantier, encadrer une petite équipe pour la réalisation des travaux. Ainsi à partir des plans et pièces du dossier d'exécution, il :

- assure l'organisation des postes de travail,
- définit les besoins en matériels et matériaux,
- participe aux différentes phases des travaux courants (de la préparation à la clôture des travaux).

Le stagiaire dispose d'une certaine autonomie dans son métier et assume une part d'initiative et de responsabilité dans la qualité des travaux effectués prend conscience de ses responsabilités dans la vie économique de l'entreprise.

Publics

Ce diplôme est accessible aux :

- **Titulaires d'un BP, BAC PRO.**
- **Salariés d'entreprises** désirant accéder à des fonctions d'encadrement de chantier : Chef d'équipe, assistant chef de chantier...
- Salariés et demandeurs d'emploi non titulaires des titres requis : sur dossier après VAE.

Durée et cadre juridique

Une formation d'une durée de **420 heures réparties sur 12 mois** en contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, CIF...

Organisation

Une véritable alternance : **1 semaine en formation 3 semaines en entreprises soit 40 semaines en entreprises.**

Une évaluation des connaissances basée sur des contrôles continus, la réalisation d'un projet tuteuré, l'évaluation des acquis en entreprises, portant sur les aptitudes personnelles et professionnelles et donc sur l'adaptation et l'intégration des stagiaires dans les entreprises.

Le Contrat de Professionnalisation

C'est un contrat de travail particulier qui permet au salarié de travailler dans une entreprise tout en suivant une formation, ce contrat peut-être proposé à un salarié sous 2 formes :

- CDD de 6 à 24 mois
- CDI incluant, en début de contrat, une action de professionnalisation de 6 à 24 mois

Pour qui ?

- les jeunes de 16 à 25 ans
- les personnes sans emploi de 26 ans et plus

Comment ?

Pendant toute la durée de son CDD ou de son action de professionnalisation, l'employeur rémunère son salarié y compris pendant les heures consacrées à la formation sur la base des rémunérations minimales imposées par les accords collectifs.

Age	Cas général (ex: sans diplômes, CAP, BEP, BAC général)	Cas particulier Salarié au moins titulaire d'une qualification, diplômes ou titre à finalité professionnelle de niveau IV, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur. (ex: BAC Pro, BP, Licence...)
Moins de 21 ans	65% du SMIC	75% du SMIC
21 à 25 ans	80% du SMIC	90% du SMIC
26 ans et plus	85% du salaire mini conventionnel sans être < à 100% du SMIC	

Pourquoi ?

Pour embaucher de nouvelles personnes qui obtiendront la qualification recherchée par l'entreprise.

Pouvoir bénéficier, sous certaines conditions:

- d'une participation financière à la formation du tuteur, et à l'exercice de la formation tutorale.
- cette formation peut bénéficier de financement de la part des OPCA (CONSTRUCTYS, autres...)
- application de la réduction de cotisations Fillon prévue à l'article L.241-13 du code de la sécurité sociale (sous réserve de nouvelles dispositions à venir)

4 - Communication

4-1 : Communication & échanges

- Animer les réunions de travail avec les membres internes et externes à l'entreprise
- Assurer les relais entre le personnel des chantiers et la hiérarchie
- Faire passer l'information au sein de l'équipe en circulant sur le chantier
- Fixer les objectifs de l'équipe
- Organiser les équipes

4-2 : NTIC - Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

- Les techniques de communications informatiques (Internet...).
- Les fonctionnalités des logiciels informatiques utiles: tableurs, traitement de texte
- Les fonctionnalités sur autocad



1 - Organisation et suivi des travaux

1-1 : Chef d'équipe - Rôle et Missions

Le chef d'équipe, très qualifié et proche du terrain, est le chef de file d'un petit groupe de compagnons. Il est chargé avec son équipe dont il organise les activités, de missions telles que équiper une partie d'un bâtiment. Il doit également assister le chef de chantier ou le chargé d'affaires.

1-2 : Exploiter un dossier de chantier

Être capable de prendre connaissance d'un dossier de chantier comprenant : le CCTP, le plan d'implantation, les plans d'architecte, les plans BA et éventuellement un rapport géotechnique pour en extraire les informations nécessaires à la réalisation des travaux.

1-3 : Identifier les techniques de réalisation et organiser le travail de son équipe

- Connaître les coûts de la construction.
- Analyser un dossier de travaux.
- Réaliser une étude de prix et un métré.
- Participer au choix des méthodes de travail.
- Participer à la définition de l'ensemble des moyens techniques, organisationnels nécessaires à la réalisation du chantier.
- Gérer l'approvisionnement des chantiers en matériels adéquats.
- Gérer le planning des activités au jour le jour.
- Contrôler le rendement du chantier.
- Réaliser ou participer au choix des fournisseurs et des sous-traitants.

1-4 : Projet tuteuré

Rechercher, synthétiser et hiérarchiser l'ensemble des données disponibles (notes techniques, fournisseurs, centre ressource...) sur un thème déterminé.

1-5 : Chantier C1 - C2 - C3

Sur la base d'un dossier de chantier réel, préparation et suivi les différentes phases d'exécution

Réaliser et présenter un dossier de synthèse reprenant les différents aspects et aléas (économique, technique, humains, organisationnel, sécurité...) rencontrés durant le chantier.

2 - Maîtrise et technique des travaux

2-1 : Topographie

- Implanter un ouvrage complexe.
- Effectuer des relevés de niveaux.

2-2 : Contrôler techniquement la production sur le chantier

- Connaître les différentes techniques liées à la construction d'ouvrages, en Bâtiment & Travaux Publics, réalisées dans les règles de l'art.
- Comprendre des phénomènes physiques spécifiques au béton au service de la mise en œuvre.
- Comprendre des phénomènes physiques des efforts appliqués à des structures rencontrées en Bâtiment & Travaux Publics.

2-3 : Exploiter des plans d'exécution et dessins techniques

- Maîtriser la lecture des plans d'ensemble, des plans d'exécution et de détail.
- Connaître les documents techniques ainsi que les pièces écrites.
- Lire et interpréter des plans de ferrailage et de coffrage.
- Définir en forme et en dimension, à partir de données techniques, un bâtiment, un ouvrage de gros oeuvre, tout en respectant les normes.
- Exécuter un croquis à main levée, ou un plan de détail aux instruments

3 - Maîtrise de l'environnement des travaux

3-1 : Prévention / Sécurité / Conditions de travail / SST

- Prendre connaissance du PGC, du PPSPS
- Contrôler & faire respecter les règles, les normes et les obligations en matière de prévention, de sécurité et de conditions de travail.
- Apprécier les risques et proposer des améliorations en matière de prévention sécurité et de conditions de travail.
- S'assurer des habilitations des membres de l'équipe
- Vérifier les aptitudes des membres de l'équipes au poste de travail
- Connaître le rôle du CHSCT, des coordinateurs sécurité SPS, de l'inspecteur du travail, de la CRAM, des délégués du personnel, du médecin du travail...

3-2 : Responsabilité de l'entreprise

- Être informé des conditions dans lesquelles la responsabilité de l'entreprise peut être mise en œuvre pour les dommages causés à des tiers ou aux clients en cours de chantier ou après la réception des travaux.
- Savoir réagir à une réclamation résultant d'un événement accidentel.
- Être conscient de l'importance, pour l'entreprise, de la qualité d'exécution des ouvrages.
- Avoir été sensibilisé aux coûts de la non qualité.

3-3 : Chantier à faibles nuisances - Enjeux d'une démarche qualité

- Connaître les enjeux d'une démarche environnementale
- Découvrir les modalités de la gestion environnementale d'un chantier, faire évoluer les comportements des acteurs du chantier
- Appréhender les pratiques d'une bonne gestion environnementale du chantier
- Faire respecter les règles de respect de l'environnement (pollution, bruit, autorisations des pouvoirs publics, gestion des déchets...)
- Informer les riverains pendant la réalisation du chantier
- Mettre en œuvre et contrôler la qualité du chantier
- Participer au suivi du PAQ